

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

(mentions légales)

- Les devis sont établis à la demande des clients en fonction des projets demandés. Ils sont **valables un mois à compter de sa date d'émission**. La validation des devis s'effectue par **un retour muni d'une signature et d'un tampon** si possible. Une fois signé, **le devis prend valeur de contrat**.

L'acceptation de ce dernier donnera lieu à **un acompte de 30%** du montant total des prestations devisées.

Il est possible de régler par chèque ou par virement.

- La prestation comprend tout ce qui est explicitement listé dans le champ «Description». Elle ne comprend pas ce qui n'est pas explicité dans ce même champ. Toute prestation supplémentaire demandée par le client donnera lieu à l'émission d'un nouveau devis. **Dans l'hypothèse d'une rupture de contrat à l'initiative du client, ce dernier s'engage à régler les prestations réalisées. De même, tout projet réalisé, sans nouvelles au-delà de deux mois, sera facturé au client.** Une ré-ouverture du dossier pourra se faire en cas de besoin avec un nouveau devis selon les besoins.

- Sauf délai de paiement supplémentaire convenu par accord entre les deux parties et figurant sur la facture, le paiement doit s'effectuer au plus tard **trente jours après la date de réception de la facture** (cf : c. com. art L.441-6, al.5 modifié de la loi du 15 mai 2001). Tout retard de paiement pourra donner lieu à des **pénalités de retard sans rappel, au taux de 10% de la facture totale par mois de retard** (Lutte contre les retards de paiement / Article 53 de la Loi NRE).

- **La totalité de la production et des droits s'y rapportant, objet de la présente commande, demeure la propriété entière et exclusive de Lucile DEMERY tant que les factures émises par Lucile DEMERY ne sont pas payées en totalité par la société cliente**, à concurrence du montant global de la commande et des avenants éventuels conclus en cours de prestation. La société deviendra propriétaire de fait des droits cédés à compter du règlement final.

- Lucile DEMERY se réserve le droit de mentionner sa réalisation pour la société cliente comme référence dans le cadre de ses démarches de **prospection commerciale, de communication externe et de publicité**. Toute réserve à ses droits devra être notifiée et négociée avant la signature du devis et mentionnée dans la facture.

- La société cliente assume pleinement et a **entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels et iconographiques figurants dans la réalisation** livrée par Lucile DEMERY, tout comme de l'exploitation qui en sera faite, et notamment de la conformité de cette dernière avec les réglementations en vigueur. Elle assure également être propriétaire des droits nécessaires à l'exploitation de tous les éléments créatifs textuels et iconographiques fournis par elle à Lucile DEMERY dans le cadre de sa mission et garantit Lucile DEMERY contre toute plainte tierce relative à la violation des droits de ces éléments.